



**Procès-Verbal de la séance
du 19 février 2024**

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de **29**

Le Conseil Municipal de la Commune de CORMONTREUIL,
légalement convoqué les 7 et 12 février 2024 par Monsieur Jean MARX, Maire,
s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie.

Etaient Présents :

Jean MARX, Maire
Valérie SACRÉ, Philippe CHÊNE, Marion DEMAY,
Michel NOËL, Audrey GARDEBLED, Michel DUMONT,
Dominique MARCOUX, Lionel CORDIER, adjoints au
Maire,
Guy BIGIN, Dominique BERGER, Edith LAPIE, Patrick
MÉCHERI, Christophe PRUDHOMME, Valérie
DUMOULIN, Cédric THIRY, Sophie CHAMPY, Aurélie
ALVES ARAUJO, Clotilde MORVAN, Aurélie AUBRY,
Evelyne GEORGE, Valérie LOPPIN, Sébastien DELVAL,
conseillers municipaux,

Pouvoirs :

Véronique BALTAZART à Edith LAPIE
Sylvie RICHY à Christophe PRUDHOMME
Benjamin CHAUVEAUX à Aurélie ALVES ARAUJO
Jean-Louis RUMÉRIO à Valérie LOPPIN
Barbara ROMANIUK à Evelyne GEORGE

Absents :

Dominique GODART

Secrétaire de séance :

Cédric THIRY

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30

Ordre du jour :

1. Budget principal – Budget primitif 2024,
2. Budget annexe « Bord de Vesle » - Budget primitif 2024,
3. Tarifs des séjours été 2024,
4. Construction d'un complexe sportif et culturel – demande de subvention auprès de l'Agence nationale du sport.

2024-3-1- Budget principal – Budget primitif 2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
23	28	23	5	-

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2024 du budget principal.

2024-3-2 – Budget annexe « Bord de Vesle » - Budget primitif 2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
23	23	23		5

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2024 du budget annexe « Bord de Vesle ».

2024-3-3 – Tarifs des séjours été 2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
23	23	23		5

Rapporteur : Michel NOEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

I. FIXE les tarifs et conditions de paiement comme suit :

	Séjour Bretagne			Séjour Porto		
	Habitants	Intermédiaire	Extérieur	Habitants	Intermédiaire	Extérieur
Tarif usager	427 €	583 €	777 €	616 €	840 €	1 120€
Coût mairie et subvention	350 €	194 €	Prix coutant	504 €	280 €	Prix coutant

Catégories	Tarif séjour Bretagne	Tarif séjour Porto
Habitants Inscriptions à partir du 18/03/2024	427 € ou en 4 fois	616 € ou en 4 fois
Intermédiaires/Entreprises Inscriptions à partir du 18/03/2024	583 € ou en 4 fois	840 € ou en 4 fois
Extérieurs Inscriptions à partir du 27/03/2024	777 € ou en 4 fois	1 120 € ou en 4 fois

2. PRECISE les conditions de remboursement suivantes :

- Pour bénéficier d'un remboursement des sommes versées, les responsables légaux devront fournir un certificat médical indiquant que le jeune inscrit est dans l'incapacité de participer au séjour collectif.
- En cas d'effectif insuffisant ou de contraintes extérieures, la commune se réserve la possibilité d'annuler les séjours. Celle-ci procédera alors automatiquement aux remboursements des sommes perçues.

2024-3-4 – Construction d'un complexe sportif et culturel / Demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
23	23	23		5

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite dans le cadre de la construction d'un complexe sportif et culturel, une subvention auprès de l'agence nationale du sport.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean MARX déclare la séance close à 19h05

Le Maire, Jean MARX



Le secrétaire de séance, Cédric THIRY

